

Réponses aux questions

1/ Actuellement le rayonnement non ionisant (RNI) est géré dans l'Ordonnance sur les rayonnements non ionisants (ORNI), ce qui laisse une grande liberté au Conseil fédéral.

Seriez-vous favorable à ce qu'une loi spécifique remplace ou encadre cette ordonnance ?

122 oui 20 non 10 pas d'avis

2/ L'ORNI fixe actuellement les valeurs limites d'émission et d'immission des rayonnements. Pour la téléphonie mobile, **seriez-vous d'avis :**

11 d'augmenter ces valeurs ?

38 de maintenir en l'état ces valeurs ?

101 de diminuer ces valeurs, suivant en cela la résolution 1815 du Conseil de l'Europe de 2011 (<http://assembly.coe.int/nw/xml/xref/xref-xml2html-fr.asp?fileid=17994>) ?

3 pas d'avis

3/ Pour l'instant, l'ORNI ne prend en compte que les effets thermiques (chaleur) produits par les rayonnements. **L'ORNI devrait-elle prendre en compte les effets biologiques de cette technologie, c'est-à-dire l'impact des rayonnements au niveau cellulaire sur le vivant (végétaux, animaux, humains) ?**

140 oui 5 non 7 pas d'avis

4/ Le nombre de personnes développant une intolérance aux rayonnements augmente. Leurs troubles n'étant pas reconnus comme maladie, leurs soins ne sont pas couverts par les assurances. **Seriez-vous favorable à ce que la Confédération reconnaisse ces troubles comme une « déficience fonctionnelle » comme l'a fait la Suède ?**

(<https://www.electrosensitivesociety.com/scientists/hello-world/>)

127 oui 10 non 15 pas d'avis

5/ **Estimez-vous être suffisamment informé.e sur les risques sur le vivant des champs électromagnétiques liés aux nouvelles technologies (effets thermiques et biologiques), en général, et en particulier en ce qui concerne les rayonnements de la téléphonie mobile ?**

25 oui **121 non** 6 pas d'avis

La dernière révision de l'ORNI du 17 avril 2019 (<https://www.newsadmin.ch/newsadmin/message/attachments/56551.pdf>) introduit un léger principe de monitoring des installations de téléphonie mobile avec 2 postes supplémentaires à l'OFEV, alors qu'il est question d'ajouter des milliers d'émetteurs et d'inclure des antennes adaptatives. La plupart du temps, faute de moyens, les offices cantonaux en charge de la surveillance n'agissent que sur demande.

6/ Seriez-vous favorable à un renforcement de ce monitoring par une surveillance systématique et régulière de ces installations ?

118 oui 16 non 8 pas d'avis

7/ Seriez-vous favorable à un renforcement des moyens mis à disposition des instances cantonales de contrôle ?

127 oui 16 non 9 pas d'avis

8/ Seriez-vous favorable à une surveillance de ces installations par des organes neutres et indépendants de l'administration et des opérateurs ?

126 oui 15 non 11 pas d'avis

9/ Seriez-vous favorable à ce que l'ORNI soit soumise à l'approbation de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ?

134 oui 8 non 10 pas d'avis

10/ En l'état des connaissances sur les risques biologiques des rayonnements non-ionisants (dont la 5G), **seriez-vous favorable à un moratoire national (suspension des nouvelles autorisations) pour ces technologies, le temps que nous soyons certains que les rayonnements non-ionisants n'ont pas d'impact négatif sur la santé et l'environnement ?**

124 oui 19 non 8 pas d'avis